

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE420

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 67, après le mot:

"permettant",

rédigier ainsi la fin de la phrase:

" d'exercer ce droit".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.